

AFFICHE DES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU 17 JUIN 2024 - DEL202400617_			
N°	Objet	annex	Page/ code
	ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024		
<i>Assemblées et Intercommunalité :</i>			
1	FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION ET MISES A JOUR REGLEMENTAIRES	1	
AP1	DELEGATIONS - DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS	1	
<i>Commande publique :</i>			
2	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CONTRAT DE CONCESSION DU CENTRE EQUESTRE DE LA PLAGE – CLASSEMENT SANS SUITES DE LA PROCEDURE	1	
3	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CONTRAT D’AFFERMAGE DU CASINO MUNICIPAL - ATTRIBUTION DE LA CONCESSION	3+	
AP2	ADJONCTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CASINO – PRESENTATION DU RAPPORT D’ACTIVITE DU DELEGATAIRE POUR L’EXERCICE 2022-2023	1	
<i>Urbanisme :</i>			
4	OCCUPATION DES SOLS – SERVITUDES – SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE RESEAU ELECTRIQUE	1	
<i>Domaine et patrimoine :</i>			
5	AFFAIRES FONCIERES – CESSIION DES TERRAINS DE LA POINTE DU SIEGE – ATTRIBUTION DE LOTS SUITE A LA VENTE AUX ENCHERES		
6	AFFAIRES FONCIERES - DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSIION D’UN BIEN COMMUNAL SITUE A PROXIMITE DE LA SALLE MAURICE CHEVALIER	1	
7	AFFAIRES FONCIERES ET ENVIRONNEMENT – ACQUISITION D’UNE PARCELLE NATURELLE	1	
<i>Aménagement et politique de la Ville :</i>			
8	AMENAGEMENT ET DECISIONS BUDGETAIRES – CREATION D’UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA RELEVÉ DES CONCESSIONS DU CIMETIERE (AP24-6)		
9	AMENAGEMENT ET DECISIONS BUDGETAIRES – AMENAGEMENT DE PARKINGS – VALIDATION DU PROJET ET CREATION D’UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP24-7)		
<i>Gestion du personnel :</i>			
10	GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE ET DEPRECARISATION – SERVICE ANIMATION/ENFANCE ET JEUNESSE – CREATION/MODIFICATION DE POSTES AUX ECOLES		
11	GESTION DU PERSONNEL – SOUTIEN DES AGENTS FACE A L’INFLATION – ATTRIBUTION DE LA PRIME DE POUVOIR D’ACHAT EXCEPTIONNELLE		
<i>Police et libertés publiques :</i>			
12	MODIFICATIONS ET DENOMINATIONS DE VOIES – DENOMINATION DU SQUARE RUE GUY DE MAUPASSANT	1	
<i>Finances :</i>			
13	FINANCES COMMUNALES – BUDGET – AFFECTATION DES RESULTATS		

14	FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – VOTE D'UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS1)	3
15	FINANCES COMMUNALES – BUDEGET ANNEXE TRANSPORT – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM1)	
16	FINANCES COMMUNALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET AMENAGEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - AJUSTEMENTS	
17	FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES OU COMPLEMENTAIRES	
18	FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AIDES POUR LE FLOCAGE DE VÊTEMENTS	
19	CONTRIBUTIONS ET AIDES A DES PERSONNES DE DROIT PRIVE – DISPOSITIF « J'ENTREPRENDS A OUISTREHAM » - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES LAUREATES	
20	CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES ET AIDE SOCIALE – REVERSEMENT AU CCAS D'UNE PART DES RECETTES ISSUES DES CONCESSIONS ET DROITS FUNERAIRES	
<b>Divers :</b>		
21	CULTURE, PATRIMOINE ET HISTOIRE – FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DU CAMP ROMAIN - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CD14	2
22	DEVOIR DE MEMOIRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE COLLEVILLE-MONTGOMERY POUR LA CREATION D'UNE EXPOSITION	1
23	SERVICE PUBLIC – AGENCE POSTALE COMMUNALE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE	1

Les extraits des délibérations sont publiés et disponibles dans leur intégralité sur le lien suivant :

<http://ouistreham.e-legalite.com/>

et sur le site de la commune : <https://ouistreham-rivabella.fr/>

Affichage et transmission en Préfecture le 20 juin 2024 – hors DEL. N°3 et 11 : 18 juin 2024.

Mise à disposition des services le 20 juin 2024



Le Maire de Ouistreham



Romain BAIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Assemblées et intercommunalité :**

**FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION ET MISES A JOUR REGLEMENTAIRES**

DEL20240617\_01

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

**Annexe :** - Projet de règlement

**Rapporteur :** Le Maire

Conformément à l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), par délibération en date du 14 décembre 2020, l'assemblée a adopté le règlement intérieur du conseil municipal (RICM), dont le contenu a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le RICM constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit ; le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Ce document doit être mis à jour à chaque modification du cadre réglementaire : pour exemple, il a été modifié du fait de l'application de la M57 pour intégrer le nouveau règlement budgétaire et financier (RBF) adopté par délibération en date du 18 septembre 2023.

Il est proposé de valider une nouvelle version du RICM qui intégrera également les modifications de la composition de l'assemblée, composée désormais non seulement d'élus qui s'expriment au sein des 3 listes issues du scrutin de 2020, mais aussi d'élus indépendants qui ont souhaité quitter leur groupe ; ces modifications induisent de nouvelles dispositions inhérentes à l'expression des élus du fait de cette pluralité, qui ont été préalablement discutées en groupe de travail auquel les élus de la minorité ont été invités à participer.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'approuver le nouveau règlement intérieur du conseil municipal, en validant au préalable les modifications qui figurent en rouge dans le document joint en annexe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUI 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Assemblées et intercommunalité :**

**DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

AP20240617\_1

Présents : 18

**Annexe :** - Livret des décisions

**Rapporteur :** Le Maire

En conformité avec l'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée de la signature des actes suivants (cf. document joint) :

**■ COMMANDE PUBLIQUE**

4<sup>e</sup> délégation : **marchés et des accords-cadres** d'un montant inférieur au seuil défini par décret déterminant le recours à l'appel d'offres, ainsi que leurs **avenants**, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- **SP 2023 01 « EXTENSION D'UN SKATE- PARK EN BETON ET CREATION D'UN BOWL » :** Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise COLLET TP - 14 280 Authie / Co-traitant AIRLINE SKATEPARK 34 070 Montpellier - y compris PS1 et PS, pour un montant de 386 400 €TTC. Notifié le 08/01/2024.
- **2023ST11 « CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE AVEC CUISINE CENTRALE – TRAVAUX »**
  - **Lot n°1 – Terrassement /VRD :** Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise LEHODEY SOREL - 14254 ETERVILLE - pour un montant de 88 849,20 €TTC. Notifié le 25/03/2024.
  - **Lot n°2 – Gros œuvre :** Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise AVENIR BTP - 14740 SAINT MANVIEUX DE NORREY - pour un montant de 437 190.00 €TTC. Notifié le 25/03/2024.
  - **Lot n°3 – Charpente bois/Bardage :** Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise MICARD - 61200 UROU ET CRENNES - pour un montant de 155 974.80. Notifié le 25/03/2024.
  - **Lot n°4 – Etanchéité :** Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise SAS LRENAULT – 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE - pour un montant de 118 184.00 €TTC. Notifié le 25/03/2024.
  - **Lot n°5 – Menuiseries extérieures :** Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise LONGRENIER SAS, - 27500 PONT AUDEMER - pour un montant de 94 324.80 €TTC. Notifié le 25/03/2024.
  - **Lot n°6 – Plâtrerie sèche/faux plafond :** Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise CORNIC - 50180 AGNEAUX - pour un montant de 62 707.20 €TTC. Notifié le 25/03/2024.
  - **Lot n°7 – Menuiseries intérieures :** Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise CORNIC - 50180 AGNEAUX - pour un montant de 30 705.60 €TTC. Notifié le 25/03/2024.
  - **Lot n°8 – Parois isothermes :** Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise IGLOO ISOLATION - 50000 SAINT LO - pour un montant de 89 779.20 €TTC. Notifié le 25/03/2024.



- **Lot n°9 – Sols souples** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise BONAUD - 27000 EVREUX - pour un montant de 18 014.40 €TTC Notifié le 25/03/2024.
- **Lot n°10 – Peinture** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise GILSON - Zone d'activités, 14254 ETERVILLE - pour un montant de 9 972.00 €TTC. Notifié le 25/03/2024.
- **Lot n°11 – Carrelage/faïence** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise BONAUD - 27000 EVREUX - pour un montant de 42 811.20 €TTC. Notifié le 25/03/2024.
- **Lot n°12 – Electricité** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise SELCA - 14254 ETERVILLE - pour un montant de 68 024.40 €TTC. Notifié le 25/03/2024.
- **Lot n°13 – Chauffage/Ventilation/Plomberie** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise COURTIN - 14760 BRETTEVILLE SUR ODON - pour un montant de 262 754.40 €TTC. Notifié le 25/03/2024.
- **Lot n°14 – Equipements de cuisine** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise MATURA SA,- 76000 ROUEN - pour un montant de 34 2973.20 €TTC. Notifié le 25/03/2024.

➤ **2024ST01 « CREATION D'UN PÔLE RAQUETTES – MISSIONS CT ET OPC » :**

- **Lot n°1 – Mission de Contrôle technique** : Marché à procédure adaptée de service attribué à l'Entreprise BUREAU VERITAS - 92400 COURBEVOIE - pour un montant de 14856,00 €TTC. Notifié le 03/04/2024.
- **Lot n°2 – Mission OPC** : Marché à procédure adaptée de service attribué à l'Entreprise SOENEN COORDINATION - 14200 HEROUVILLE ST CLAIR- pour un montant de 14856,00 €TTC. Notifié le 03/04/2024.

➤ **2024 PVD01 « FOURNITURE ET POSE D'UNE SIGNALISATION TOURISTIQUE » :** Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'Entreprise LACROIX CITY - 44801 SAINT HERBLAIN - pour un montant de 35995.68€TTC. Notifié le 08/04/2024.

➤ **2022ST02 « CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE AVEC CUISINE CENTRALE – MAITRISE D'ŒUVRE »** – (MAPA de service) : avenant en plus-value signés avec le CABINET BOISROUX ARCHITECTES ASSOCIES - 50101 CHERBOURG EN COTENTIN – (notifié le 01/10/2018) suite à validation APD (Avant-projet définitif) y compris missions SSI et OPC. Notifié le 18/09/2023 ; le présent avenant a pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre suite à l'approbation de l'A.P.D par le maître d'ouvrage :

Enveloppe prévisionnelle C<sub>0</sub> : 1 690 500,00 € H.T. Coût prévisionnel C suite à approbation de l' A.P.D : 1 737 560.35 € H.T. Le Montant HT initial était de 119 022.88 € pour un Taux de rémunération de 6.85 %. Le Montant HT de l'avenant suite APD sur travaux : 3 223.63 €.

% d'écart introduit par l'avenant : 2.78 %

Nouveau montant du marché maîtrise d'œuvre mission de base + mission complémentaire OPC :

Montant mission de base HT :	119 022.88€
Mission complémentaire OPC H.T :	+ 15 214.50€
Mission complémentaire SSI HT :	+ 2 500.00€
Nouveau montant du marché HT :	<u>136 737.38€</u>

Nouveau montant du marché TTC **164 084.85 €**

➤ **2024SPO1 « EXTENSION DU SKATE PARK ET CREATION D'UN BOWL »** - (MAPA de travaux) : avenant en moins-value signé avec l'entreprise COLLET TP - 14280 AUTHIE – (notifié le 01/10/2018) pour diverses modifications en plus et moins-values :

Montant initial du marché HT :	322 000.00 €	
Montant de l'avenant n°1 HT :	<u>-5 116.45€</u>	% d'écart introduit par l'avenant : -1.59%
Nouveau montant du marché HT :	316 883.55€	

Nouveau montant du marché TTC **380 260.26 €**

■ **GESTION DU DOMAINE COMMUNAL ET DU PATRIMOINE : CONVENTIONS ET CONTRATS DE LOCATION, DROITS DE PLACE ET MISES A DISPOSITION :**

louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (locations, mises à disposition, ODP, payantes ou gratuites) :

N°	DATE	TYPE	OBJET	COSIGNATAIRE	DEBUT	FIN	R/D
C2024-32	12/04/2024	AOT DOM.PUBLIC	MANEGE DE LA PLAGE - UNIVERS 2000	David DESCLOS	01/04/2024	30/09/2024	R6600
C2024-33	12/04/2024	AOT DOM.PUBLIC	EMPLACT FORAIN PORT N°1	Martial DESCLOS	01/01/2024	31/12/2024	R5825
C2024-34	12/04/2024	AOT DOM.PUBLIC	EMPLACT FORAIN PORT N°2	Martial DESCLOS	01/01/2024	31/12/2024	R8800
C2024-35	12/04/2024	AOT DOM.PUBLIC	EMPLACT FORAIN PORT N°3	Jean-Louis DAIRE	01/01/2024	31/12/2024	R8050
C2024-36	12/04/2024	AOT DOM.PUBLIC	EMPLACT FORAIN PORT N°4	Laëtitia MARIE	01/01/2024	31/12/2024	R7490
C2024-37	12/04/2024	AOT DOM.PUBLIC	EMPLACT FORAIN PORT N°5	J. CLOUET D'ORVAL	01/01/2024	31/12/2024	R17207
C2024-38	12/04/2024	AOT DOM.PUBLIC	TRAMPOLINES DE LA PLAGE	BLIN	6/04/2024	2/09/2024	R931
C2024-39	12/04/2024	MAD DE LOCAUX	BUREAUX DU LAMANAGE	COOP. MARIT. LAMAN. CAEN- OUISTREHAM	01/01/2023	31/12/2024	R4020

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Commande publique :**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CONTRAT DE CONCESSION DU CENTRE EQUESTRE DE LA PLAGE – CLASSEMENT SANS SUITES DE LA PROCEDURE**

DEL20240617\_02

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

**Annexe :** - Rapport de la présentation

**Rapporteur :** Le Maire – VU en C<sup>e</sup> finances du 13/06/2024

Par délibération en date du 18 septembre 2023, le conseil municipal de Ouistreham lançait une procédure de DSP portant sur la réhabilitation et l'exploitation du centre équestre de la plage, l'étrier.

Trois critères fixaient l'exigence de la collectivité quant à la qualité des propositions :

**Critère 1 :** Qualité du projet d'exploitation en fonction de sa capacité à contribuer à son attractivité et à son animation, à son ouverture à un public varié et à son intégration dans son environnement dans le respect de la destination du lieu.

**Critère 2 :** Qualité du programme de travaux pour la mise aux normes et mise à niveau de l'équipement : qualité et cohérence du programme proposé pour garantir l'attractivité et la mise en valeur des espaces concédés, en cohérence avec l'esprit du site et de son environnement.

**Critère 3 :** Redevance et viabilité économique de l'offre

A la suite de la mise en concurrence légale, un seul candidat a déposé une offre, à savoir l'exploitant actuel, l'EARL AISSA.

La candidature étant recevable, l'analyse de l'offre a conduit à la tenue de 2 réunions de négociation les 15 mars et 15 avril 2024 afin d'obtenir des précisions sur l'offre déposée. Les réunions précitées n'ayant pas permis de préciser l'offre du candidat, une échéance lui a été fixée afin d'apporter les éléments manquants. Il s'agissait notamment d'étoffer un montant d'investissement permettant de justifier la durée de la DSP, l'explication quant au montage juridique de la société d'exploitation ou encore une offre de service concernant les scolaires, les seniors ou les publics atteints de handicap.

Le candidat n'ayant déposé aucune offre complémentaire à la date impartie, ni même hors délai, la commission technique a dû se résoudre à classer la procédure sans suite et en informer le pétitionnaire.

En conséquence, sur la base du rapport produit par l'AMO dans le cadre de cette procédure et joint à la convocation, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'autoriser le classement sans suite du marché.



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**

**Romain BAIL**



Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**  
-----

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUN 2024**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Urbanisme :**

**OCCUPATION DES SOLS – SERVITUDES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE RESEAU ELECTRIQUE**

DEL20240617\_04

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

**Annexe :** - Plan de situation

**Rapporteur :** M. Chrétien

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du réseau téléphonie mobile, un nouvel opérateur s'installe sur l'antenne relais existante sise Chemin des Pèlerins, lieu-dit Les Courtières. A cet effet, une convention de servitudes est proposée à la commune pour établir à demeure, dans une bande de 3 m de large et environ 5 m de long, une canalisation souterraine, ainsi que ses accessoires à savoir deux coffrets, sur la parcelle communale cadastrée section AT 0226 (voir plan joint).

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention de servitudes avec ENEDIS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Domaine et patrimoine :**

**AFFAIRES FONCIERES – CESSIION DES TERRAINS DE LA POINTE DU SIEGE – ATTRIBUTION DE LOTS SUITE A LA VENTE AUX ENCHERES**

DEL20240617\_05

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances du 13/06/2024

Par délibération en date du 14 décembre 2023, la commune a approuvée la cession de 13 terrains à la pointe du siège suivant le procédé de vente par adjudication.

A l'issue de la procédure de vente par adjudication qui s'est déroulée du 12 février 2024 au 22 mars 2024, 554 offres ont été reçues dont 36 non recevables.

Après études des offres par l'étude Coquelin et Associés, il est proposé de retenir les candidatures suivantes sur chacun des lots :

N° lot	Références cadastrales	Adresse	Candidat retenu	Prix d'acquisition net vendeur en €
1	AM 26	2 R. Emile Cotiard	M. et Mme LEBARBEY	90 500 €
2	AM 27	9 et 11 Ch. de la Pointe du Siège	M. LEMARDELEY	65 000 €
3	AM 29	9 R. Marthe Janvier	M. BISSON	128 000 €
4	AM 33	17 Ch. de la Pointe du Siège	M. MADELAINE	66 003 €
5	AM 34 et 35	3 R. Marthe Janvier	M. LEDEME	134 653 €
6	AM 37	5 All. des Sternes	M. et Mme BERQUE	151 500 €
7	AM 36, 38 et 39	19 et 21 Ch. de la Pointe du Siège	M. SADOUX	130 000 €
8	AM 55, 56 et 60	35 Ch. de la Pointe du Siège	M. GUERARD	100 000 €
9	AM 67p 68p et 71	3 All. des Gravelots et Prom. Pierre Deport	M. AUMONT	144 000 €
10	AM 69 et 70	41 et 43 Ch. de la Pointe du Siège	Mme JIOTSA BAZILLE	138 000 €
11	AM 87 et 88	55 Ch. de la Pointe du Siège	M. RICHARD	81 000 €
12	AM 91 et 92	57 et 59 Ch. de la Pointe du Siège	M. KHERUMOV	145 000 €
13	AM 98 p	4 All. des Aigrettes	M. et Mme RENOUF	261 000 €



En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir les offres présentées pour chacun des lots ;
- CONVIENT que si un candidat retenu entendait renoncer à l'acquisition ou ne signerait pas de compromis ou l'acte d'acquisition, la commune se réserve la possibilité de retenir l'offre classée en position suivante ;
- APPROUVE la cession des biens susvisés aux prix indiqués ;
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir en exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**  
-----

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Domaine et patrimoine :**

**AFFAIRES FONCIERES – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UN BIEN COMMUNAL  
SITUE A PROXIMITE DE LA SALLE MAURICE CHEVALIER**

DEL20240617\_06

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

**Annexe :** - Plan de situation

**Rapporteur :** M. Chrétien – VU en C\* finances du 13/06/2024

Par délibération en date du 12 septembre 2022, la commune a décidé la cession d'un bien situé avenue du Général Leclerc.

En avril 2024, dans le cadre du projet de construction porté par 3F Normandie, la société a proposé à la commune l'acquisition d'un bien communal pour la construction de places de stationnement en limite du projet, dans les conditions suivantes :

- Situation : 74ter rue du Général Leclerc
- Référence cadastrale : AY 292 partie
- Superficie du terrain : 90 m<sup>2</sup> (suivant projet division en annexe)
- Prix proposé par l'acquéreur : 15 000 euros net vendeur

La direction des Finances Publiques – service du Domaine – consultée, a émis un avis en date du 4 juin 2024, qui estime la valeur vénale du bien à 16 200 euros, assortie d'une marge d'appréciation de +/- 10 %.

Au regard du projet, compte tenu de la nécessité de favoriser la construction de logements, et notamment sociaux dont la commune est déficitaire, il apparait que la proposition du promoteur-bailleur social peut être acceptée. Cette proposition sera intégrée par avenant à la promesse unilatérale de vente initiale.

Par ailleurs, s'agissant du domaine public communal, il y a lieu de procéder à sa désaffectation et à son déclassement.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➡ DECIDE la désaffectation du terrain à céder, celle-ci devant être effective avant le 01/06/2025 et son déclassement du domaine public communal ;
- ➡ DECIDE la cession de ce bien cadastré AY 292 partie, tel que décrit ci-avant, au profit de la société 3F Normandie, au prix de 15 000 euros net vendeur ;
- ➡ AUTORISE le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

*Domaine et patrimoine :*

**AFFAIRES FONCIERES ET ENVIRONNEMENT – ACQUISITION D'UNE PARCELLE NATURELLE**

DEL20240617_07	Présents : 18	Pouvoirs : 3	Abstentions :	Suffrages exprimés :21	Pour : 21	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

**Annexe :** - Plan de situation

**Rapporteur :** M. Chrétien – VU en C\* finances du 13/06/2024

Le marais de Colleville/Ouistreham est une zone humide de 61 hectares. Le site est classé Espace Naturel Sensible d'Intérêt local par le Département du Calvados pour ses qualités écologiques ainsi que la richesse de sa faune et sa flore.

Les communes de Colleville et Ouistreham sont toutes deux propriétaires de plusieurs parcelles du marais et y appliquent une gestion écologique cohérente. Cependant, de nombreuses parcelles restent privées.

Dans le cadre d'une volonté de préservation de la biodiversité et des espaces naturels, la commune à la possibilité de se porter acquéreur de la parcelle n°BD132, d'une superficie de 3 140 m<sup>2</sup>, constituée d'une roselière pour un montant de 2 400 € net vendeur.

Cette parcelle est limitrophe des parcelles communales sur le marais. L'acquisition permettrait d'augmenter les espaces en gestion écologique sur le site et de maintenir au maximum une cohérence de gestion sur l'ensemble du marais de Colleville/Ouistreham.

La préservation des espaces naturelles par l'acquisition foncière est une volonté politique mais fait également partie des engagements pris lors de la candidature au dispositif Territoires Engagés pour la Nature, dont la commune est lauréate depuis ce début d'année 2024.

**En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, de valider le fait que la commune de Ouistreham puisse se porter acquéreur de cette parcelle.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Aménagement et politique de la Ville :**

**AMENAGEMENT ET DECISIONS BUDGETAIRES – CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA RELEVÉ DES CONCESSIONS DU CIMETIERE (AP24-6)**

DEL20240617\_08

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre :

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 13/06/2024

Constatant que l'occupation actuelle du cimetière ne permettait d'envisager qu'une dizaine d'années d'exploitation seulement avant saturation du site, une procédure de recensement des concessions en état d'abandon ou non renouvelées a débuté en mai 2023, un procès-verbal constatant une situation arrêtée au 11 septembre 2023.

Suivant la procédure, une période d'un an réglementaire débute ensuite qui permet à tout tiers intéressé de se signaler en mairie pour indiquer sa volonté, le cas échéant, de reprendre ou prolonger la concession. A l'issue de cette année, un second procès-verbal viendra constater les éventuelles évolutions. S'en suivra l'achèvement de la procédure jusqu'à délibération du conseil municipal à l'automne 2024.

Au regard de volume financier de l'opération des travaux à prévoir pour relever les sépultures dont la concession ne serait pas renouvelée, il a été décidé de la mener sur les exercices 2024 à 2027 et donc de créer une autorisation de programme

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ VALIDE le lancement du programme de travaux pour la relève des concessions du cimetière ;
- ➔ APPROUVE l'Autorisation de Programme suivante établie sur 4 années pour permettre l'exécution de ce programme :

N°	Intitulé	Autorisation de programme (AP) votée				Total AP
		2024	2025	2026	2027	
24-6	RELEVÉ DES CONCESSIONS DU CIMETIERE	75 000€	75 000€	75 000€	75 000€	300 000 €

- ➔ S'ENGAGE à inscrire l'ensemble de ces dépenses en crédits de paiement aux budgets correspondants (cf. délibération vue plus après).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Aménagement et politique de la Ville :**

**AMENAGEMENT ET DECISIONS BUDGETAIRES – AMENAGEMENT DE PARKINGS – VALIDATION DU PROJET ET CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP24-7)**

DEL20240617\_09

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre :

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C\* finances du 13/06/2024

Afin de poursuivre la montée qualitative des espaces publics de la commune, la réhabilitation des parkings du front de mer a débuté en 2023. Les travaux doivent se poursuivre sur la totalité du boulevard Briand pour augmenter les capacités de stationnement tout en réduisant leur impact environnemental ; notamment, ces parkings, seront plus accessibles via des procédés permettant de limiter l'imperméabilisation des sols.

Il est prévu d'étendre cette politique de modernisation à plusieurs parcelles de parkings, en procédant à des aménagements semblables en ville et sur tout le territoire de la commune (Rue du Bief, à la Pointe du Siège, près du camping, du collège ou de la caserne des pompiers, Avenue Andry...).

Le budget nécessaire étant estimé à 600 000 euros, il est proposé de créer une AP sur 4 ans afin de répartir ce programme sur plusieurs exercices.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ VALIDE le programme d'aménagement de parkings sur le front de mer ;
- ➔ APPROUVE l'Autorisation de Programme suivante établie sur 4 exercices pour permettre l'exécution de ce programme :

N°	Intitulé	Autorisation de programme (AP) votée				Total AP
		2024	2025	2026	2027	
24-7	AMENAGEMENT DE PARKINGS	150 000€	150 000€	150 000€	150 000€	600 000€

- ➔ S'ENGAGE à inscrire l'ensemble de ces dépenses en crédits de paiement aux budgets correspondants (cf. délibération vue plus après).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUNI 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Gestion du personnel :**

**GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE ET DEPRECARISATION – SERVICE ECOLES ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS – CREATION/MODIFICATION DE POSTES - création**

DEL20240617\_10A

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

Rapporteur : Mme Lechevallier – VU en CST le 12/06/2024 et C° finances du 13/06/2024

Un agent technique du service Ecoles et entretien des bâtiments communaux est employé en tant que contractuel depuis plusieurs années pour des remplacements d'agents absents.

En conséquence, les missions de cet emploi revêtant un caractère permanent, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, de pérenniser le poste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et dans les conditions suivantes :

Code interne	POSTE	CREATION AU 01/07/2024	
		Grade	Base horaire
GPEC002	Agent d'entretien des bâtiments	Adjoint technique	20/35 <sup>ème</sup>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE QUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Quistreham.

**Etait présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR (absente pendant la présente délibération), Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Gestion du personnel :**

**GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE ET DEPRECARISATION – SERVICE ECOLES ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS – CREATION/MODIFICATION DE POSTES - modification**

DEL20240617\_ 10B

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés :19

Pour : 19

Contre :

Rapporteur : Mme LECHEVALLIER – VU en CST le 12/06/2024 et C\* finances du 13/06/2024

Un agent du service Ecoles et entretien des bâtiments communaux est employé depuis de nombreuses années en tant que titulaire. Les missions de cet emploi nécessitent une augmentation de son temps de travail de manière permanente.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité des présents, de modifier son poste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, avec un nouveau taux horaire hebdomadaire fixé comme suit (poste à temps non complet) :

Code interne	POSTE	Modification durée hebdomadaire au 01/07/2024		
		Grade	Base horaire actuelle	Nouvelle Base horaire
ENT9	Agent d'entretien des bâtiments	Adjoint technique	16/35 <sup>ème</sup>	27.5/35 <sup>ème</sup>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM

-----  
EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

### Police et libertés publiques

## MODIFICATIONS ET DENOMINATIONS DE VOIES – DENOMINATION DU SQUARE RUE GUY DE MAUPASSANT

DEL20240617\_12

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

**Annexe :** - Plan de situation

**Rapporteur :** Le Maire

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Mademoiselle **Elodie Potet**, Ouistrehamaise pleinement engagée au sein de la SEP du Bayon au Cambodge, était Chargée de Projets et avait notamment pour mission la construction d'une cantine à l'Ecole du Bayon située dans l'enceinte des temples d'Angkor, à Siem Reap. Malheureusement, Elodie sera emportée par accident le 20 avril 2014 avant de voir ce projet aboutir.

En souvenir de ses actions et de toute son implication au service des autres, la Commune tient à lui rendre hommage en nommant le square de la rue Guy de Maupassant - où elle et sa famille résident - de son prénom, afin que tous se souviennent.

**En conséquence, en hommage à cette jeune femme, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, de nommer le square sis rue Guy Maupassant Square Elodie – pour Elodie POTET, sa famille ayant souhaité que seul son prénom figure sur les supports et l'adressage - , conformément au plan joint.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET (absent pendant la 1<sup>ère</sup> délibération), Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

### Finances:

#### FINANCES COMMUNALES – BUDGET – AFFECTATION DES RESULTATS

DEL20240617_13A	Présents : 17	Pouvoirs : 3	Abstentions : 1	Suffrages exprimés :19	Pour : 19	Contre :
DEL20240617_13B	Présents : 18	Pouvoirs : 3	Abstentions :	Suffrages exprimés :21	Pour : 21	Contre :
DEL20240617_13C	Présents : 18	Pouvoirs : 3	Abstentions :	Suffrages exprimés :21	Pour : 21	Contre :

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 13/06/2024

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats de l'exercice au budget de l'année suivante. L'affectation du résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement est réalisée par l'assemblée délibérante après constatation de ce résultat à la clôture de l'exercice (cf. le vote du CA2023, acté par délibération n°DEL20240415-14 du 15/04/2024).

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL d'approuver les affectations suivantes :

#### A - BUDGET GENERAL

Section d'Investissement :

Résultat d'investissement cumulé : 352 418.41€

Restes à réaliser : 496 532.00€

Soit un résultat d'investissement total de : 848 950.41€

*Pas d'affectation minimum nécessaire, le solde d'investissement étant positif*

Section de Fonctionnement :

Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023 : 2 993 613.83€

Prise en compte du report 2022 : 0.00€

Résultat de fonctionnement cumulé : 2 993 613.83€

AFFECTATION proposée :

- ▶ Investissement - 1068 - Affectation : 2 993 613.83 €
- ▶ Fonctionnement - 002 - report à nouveau : 0.00 €

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à la majorité des présents<sup>1</sup>, avec 1 abstention<sup>2</sup>, les affectations proposées.

<sup>1</sup> M. Jammet est absent pendant le vote de la présente délibération.

<sup>2</sup> M. Gsell s'abstient.

## B - BUDGET LOCATIONS

Section d'Investissement :

Résultat d'investissement cumulé : 279 005.85€  
Restes à réaliser : 0.00€

Soit un résultat d'investissement total de : 279 005.85€

*Pas d'affectation minimum nécessaire, le solde d'investissement étant positif*

Section de Fonctionnement :

Solde d'exécution de fonctionnement au 31 décembre 2023 : 46 852.14 €  
Prise en compte du report 2022 : 68 299.21 €  
Résultat de fonctionnement cumulé : 115 371.35€

AFFECTATION proposée et intégrée au budget principal à la suite de la clôture du budget annexe :

▶ Investissement - 001 – solde d'investis.reporté : 279 005.85€  
▶ Fonctionnement - 002 - report à nouveau : 115 371.35€

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à l'unanimité, les affectations proposées.

## C - BUDGET TRANSPORTS

Section d'Investissement :

Résultat d'investissement cumulé : 67 155.36 €  
Restes à réaliser : 0€

Soit un résultat d'investissement total de : 67 155.36 €

*Pas d'affectation minimum nécessaire, le solde d'investissement étant positif*

Section de Fonctionnement :

Solde d'exécution de fonctionnement au 31 décembre 2023 : 6423.56 €  
Prise en compte du report 2022 : 11 725.55 €  
Résultat de fonctionnement cumulé : 18 149.11 €

AFFECTATION proposée :

▶ Investissement - 1068 - Affectation : 0.00€  
▶ Fonctionnement - 002 - report à nouveau : 18 149.11 €

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à l'unanimité, les affectations proposées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM

-----  
EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

### Finances :

#### FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – VOTE D'UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS1)

DEL20240617_14	Présents : 18	Pouvoirs : 3	Absentions :	Suffrages exprimés :21	Pour : 21	Contre :
----------------	---------------	--------------	--------------	------------------------	-----------	----------

**Annexes :**

- Note de présentation
- BS2024 (maquette budgétaire)
- Détail de la section Investissement

**Rapporteur :** M. Pujol – VU en C\* finances du 13/06/2024

Le budget primitif peut être voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (art. L1612-2 du CGCT). Cependant, dans le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, validée par délibération du 12 juin 2023, il a été décidé de caler le calendrier budgétaire sur l'année civile avec soumission du BP de l'année N en décembre N-1 ; ce nouveau calendrier a été arrêté dans le règlement budgétaire et financier (RBF) communal, adopté par délibération du 18/09/2023.

Le vote du BP2024 a donc eu lieu en décembre 2023 (DEL20231218-11 du 18 décembre 2023).

La reprise des résultats ne pouvant se faire qu'à leur constatation au terme de l'exercice de l'année N-1, cela implique le vote ultérieur d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative en début d'année N pour intégrer les chiffres réels.

**Note :** (Réf : Articles L2311-5 et R2311-12 du CGCT)

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. En conséquence, c'est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Sa présentation est identique à celle du budget primitif : en application de l'article L1612-4 du CGCT, il doit répondre aux principes d'annuité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

La décision modificative a pour but d'ajuster des prévisions du budget primitif sans toutefois remplir la fonction de report de crédits.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget supplémentaire (BS2024 – budget général) dont le projet a été joint à la convocation (maquette avec les propositions de vote en 3), ainsi qu'une note de présentation synthétique et le détail de l'investissement.



**BUDGET GENERAL – BS2024**

Montants inscrits = nouveaux crédits

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
chapitre	Montant inscrit au BS2024 (€)	Expression des votes		
		pour	Contre	abstentions
011 Charges à caractère général	206 488.35	21		
012 Charges de personnel et frais assimilés	0	21		
014 Atténuation des produits	-192 617.00	21		
65 Autres charges de gestion courante	79 500.00	21		
6586 Frais de fonctionnement de groupes d'élus	0	21		
66 charges financières	0	21		
67 Charges spécifiques	0	21		
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0	21		
023 Virement à la section d'investissement	0	21		
042 Opérations d'ordre entre sections	45 000.00	21		
043 Opérations d'ordre intérieure à la section	0	21		
<b>TOTAL</b>	<b>138 371.35</b>			
<i>BP2024</i>	13 445 464.00			
<i>Restes à réaliser N-1</i>	0			
002 Résultat reporté	0			
<b>TOTAL 2024</b>	<b>13 583 835.35</b>			
RECETTES				
chapitre	Montant inscrit au BS2024 (€)	Expression des votes		
		pour	Contre	abstentions
013 Atténuation de charges	0	21		
70 produits services, domaines, ventes diverses	0	21		
73 Impôts et taxes	0	21		
731 Fiscalité locale	0	21		
74 Dotations, subventions et participations	23 000	21		
75 Autres produits de gestion courante	0	21		
76 Produits financiers	0	21		
77 Produits spécifiques	0	21		
78 Reprises amort., dépréciations, provisions semi-budgétaires	0	21		
042 Opérations d'ordre entre section	0	21		
043 Opérations d'ordre intérieures à la section	0	21		
<b>TOTAL</b>	<b>23 000.00</b>			
002 Résultat reporté	115 371.35	21		
<i>BP2024</i>	13 445 464.00			
<i>Restes à réaliser N-1</i>	0			
<b>TOTAL 2024</b>	<b>13 583 835.35</b>			
<b>EQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>21</b>		

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

chapitre	Montant inscrit au BS2024 (€)	Expression des votes		
		pour	Contre	abstentions
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	21	
13	Subventions d'investissement	0	21	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	21	
18	Compte de liaison : affectation	0	21	
20	Immobilisations incorporelles (sans les reports et hors 204)	3 593.00	21	
204	Subventions d'équipement versées	622 420.40	21	
21	Immobilisations corporelles	-43 038.31	21	
22	Immobilisations reçues en affectation	0	21	
23	Immobilisations en cours	-1 297 000.00	21	
26	Participations et créances rattachées	0	21	
27	Autres immobilisations financières	0	21	
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0	21	
040	Opérations d'ordre entre sections	0	21	
041	Opérations patrimoniales	0	21	
	<b>TOTAL</b>	<b>-714 024.91</b>		
001	Solde d'exécution négatif reporté	0		
	<i>BP2024</i>	<i>7 603 737.00</i>		
	<i>Restes à réaliser N-1</i>	<i>3 085 195.00</i>		
	<b>TOTAL 2024</b>	<b>9 974 907.09</b>		

## RECETTES

chapitre	Montant inscrit au BS2024 (€)	Expression des votes		
		pour	Contre	abstentions
10	Dotations Fonds divers et Réserves (hors 1068)	0	21	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 993 613.83	21	
13	Subventions d'investissement reçues (hors 138)	319 405.00	21	
138	Autres subventions d'investissement non transférées	0	21	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166, 1688)	0	21	
16	Dépôts et cautions (16449, 165, 166)	0	21	
18	Compte de liaison : affectation	0	21	
20	Immobilisations incorporelles	0	21	
204	Subventions d'équipement versées	0	21	
21	Immobilisation corporelle	0	21	
22	Immobilisations reçues en affectation	0	21	
23	Immobilisations en cours	0	21	
26	Participations et créances rattachées	0	21	
27	Autres Immobilisations Financières	0	21	
021	Virement de la section de fonctionnement	0	21	
024	Produit des cessions d'immobilisations	-5 200 000.00	21	
040	Opérations d'ordre entre section	45 000.00	21	
	<b>TOTAL</b>	<b>-1 841 981.17</b>		
001	Solde d'exécution positif reporté (B. Ville)	352 418.41	21	
001	Solde d'exécution positif reporté (B. Locations)	279 005.85	21	
	<i>BP2024</i>	<i>7 603 737.00</i>		
	<i>Restes à réaliser N-1</i>	<i>3 581 727.00</i>		
	<b>TOTAL 2024</b>	<b>9 974 907.09</b>		
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE</b>		<b>21</b>	



DEL_A - VOTE GLOBAL DU BUDGET GENERAL (fonct. + invest.)		21		
--	--	----	--	--

En conséquence, le projet de budget supplémentaire (BS2024) est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
 -----  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**  
 -----  
**EXTRAIT DE LA**  
**SEANCE DU 17 JUIN 2024**  
 -----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Finances :**

**FINANCES COMMUNALES – BUDGET ANNEXE TRANSPORT – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM1)**

DEL20240617_15	Présents : 18	Pouvoirs : 3	Abstentions :	Suffrages exprimés :21	Pour : 21	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

*Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 13/06/2024*

Il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur certains chapitres votés au BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2024, en fonctionnement comme en investissement, notamment pour permettre l'inscription de réparations et opérations de maintenance, et tenir compte de l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2024 – DM1					
M43					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
011	<u>Charges à caractère général</u>	12 149.11€	002	<u>Résultat d'exploitation reporté</u>	18 149,11 €
616	Maintenance	3 000,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	18 149,11 €
61551	Réparations de véhicules par prestataire	7 000,00 €			
606	Carburants	2 000,00 €			
6184	Formation	149,11 €			
012	<u>Charges de personnel</u>	6 000.00€			
012	Frais de personnel	6 000,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>18 149,11 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>18 149,11 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
21	<u>Immobilisations corporelles</u>	67 155.36€	001	<u>Solde d'exécution de la sect° reporté</u>	67 155.36€
2156	Matériel de transports (réserves)	67 155,36 €	001	Excédent d'investissement reporté	67 155,36 €
	<b>TOTAL</b>	<b>67 155,36 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>67 155,36 €</b>



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUI 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Finances :**

**FINANCES COMMUNALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET AMENAGEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - AJUSTEMENTS**

DEL20240617\_16

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre :

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C<sup>e</sup> finances du 13/06/2024

Il est nécessaire de revoir la programmation de certains travaux déjà engagés ou en passe de l'être et d'inscrire le montant des nouveaux crédits de paiements au titre de l'exercice 2024.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, de valider les modifications apportées aux autorisations de programme suivantes et d'inscrire les sommes des crédits de paiements telles que modifiées au budget de l'exercice 2024 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)							
Budget 2024 - Situation des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)							
N° / DEL	Intitulé de l'AP	Montant des AP (€)			Montant des CP (€)		
		Pour mémoire : AP votée / AP cumulée	Révision AP CM3.2024	Total AP cumulé exercice 2024	Total CP déjà ouverts en N- (pour info)	Propos*Modif. Sur 2024	CP ouverts exercice 2024
Dépenses							
1	RENOVATION EGLISE SAINT SAMSON	751 000	-	751 000	-	-	0
7 Modif.12/06/23	2 <sup>ème</sup> SALLE CABIEU	1 630 000	-	1 630 000	1 630 000	-	0
8	RENOVATION ET EXTENSION DU COSEC	2 720 000	+103 000	2 823 000	2 520 000	+103 000	103 000
9	AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT	120 000	-	120 000	24 000	-	24 000
22-1 D6.12/9 modif.18/12/23	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE	2 395 000	-	2 395 000	495 000	-800 000	1 100 000
22-2 D7.12/9 Modif.12/06/23	RENOVATION TENNIS COUVERTS	7 100 000	-	7 100 000	340 000	-900 000	600 000
22-3 D8.12/9	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	572 000	-	572 000	447 187	-	124 813



AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)							
Budget 2024 - Situation des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)							
N° / DEL	Intitulé de l'AP	Montant des AP (€)			Montant des CP (€)		
		pour mémoire : AP votée / AP cumulée	Révision AP CM3.2024	Total AP cumulé exercice 2024	Total CP déjà ouverts en N- (pour info)	Propos*Modif. Sur 2024	CP ouverts exercice 2024
Dépenses							
22-4 D9.12/09 Modif.12/06/23	REHABILITATION AIRE CAMPING-CARS	310 400	-	310 400	310 400	-	0
23-1 5.16/01 Modif.18/12/23	OPERATIONS RAVALEMENT FAÇADES	150 000		150 000	50 000	-	50 000
23-2 D7.12/6 Modif.18/12/23	CONSTRUCTION D'UN SKATE PARC (bowl + jeux inclusifs)	572 000		572 000	358 100	-	145 900
23-3 D8.12/06 Modif.18/09/23	AMENAGEMENT DU SQUARE BRAINE L'ALLEUD	600 000		600 000	200 000	-	400 000
24-1	AQUISITION D'HORODATEURS	280 000		280 000	-	-	70 000
24-2	HALLE AUX POISSONS	3 496 920		3 496 920	-	-50 000	50 000
24-3	REAMENAGEMENT ESPLANADE LOFI	1 268 410		1 268 410	-	-	80 000
24-4	HALLE OUVERTE PL. MARCHÉ	5 055 600		5 055 600	-	-50 000	50 000
24-5	CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	11 000 000		11 000 000	-	-	50 000
24-6	RELEVÉ DES CONCESSIONS CIMETIERE	300 000		300 000	-	-	75 000
24-7	AMENAGEMENT DE PARKINGS	600 000		600 000	-	-	150 000

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Finances :**

**FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES OU COMPLEMENTAIRES**

DEL20240617\_17

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre :

Rapporteur : M. Jammet – VU en C<sup>e</sup> finances du 13/06/2024 et C<sup>e</sup> Vie Locale du 14/06/2024

**1°) Demande de subvention exceptionnelle pour le CLUB DE BOULES ET LOISIRS : 1500€**

Dans le but d'organiser les 120 ans de leur association, le Club de Boules et Loisirs de Ouistreham Riva-Bella sollicite l'aide de la Ville pour un montant de 1 500 €.

**2°) Demande de subvention exceptionnelle pour le KARATE CLUB : 1000€**

Le club de Karaté de Ouistreham Riva-Bella souhaite faire l'acquisition de protections à destination des jeunes débutants. Elle sollicite la Ville à hauteur de 1 000 € pour participer à cet investissement de 1<sup>er</sup> équipement.

**3°) Demande de subvention exceptionnelle pour le KINEGLOBE : 1000€**

L'association Kinéglobe a été récemment créée dans le but de réaliser des défis sportifs visant à sensibiliser le grand public à diverses pathologies et à récolter des dons. Leur premier projet, rallier Athènes à vélo au départ de Ouistreham Riva-Bella, met en lumière les maladies pulmonaires provoquées par la pollution de l'air. Les fonds récoltés seront reversés à la Fondation du Souffle. Afin de s'équiper pour cette première expédition, l'association sollicite l'aide de la Ville à hauteur de 1 000 €.

**4°) Demande de subvention exceptionnelle pour l'OJBB : 7500€**

L'association Ouistreham Jazz Big Band participe à l'animation de la Ville en donnant plusieurs concert tous les ans. Cette année, 3 concerts sont proposés et le club sollicite la Ville à hauteur de 7 500 € pour participer aux frais liés à ces représentations.

**5°) Demande de subvention exceptionnelle pour RIVA COURIR : 1000€**

Depuis la mise en place des inscriptions payantes pour les coureurs participants aux Foulées du Muguet, la Ville a souhaité reverser une part des recettes de la course, sous forme de subvention exceptionnelle, à une



association ouistrehamaise impliquée dans a manifestation. Cette année, il est proposé d'octroyer la somme de 1000€ à l'association RIVA COURIR.

#### 6°) Demande de subvention exceptionnelle pour la SRCO : 5000€

La Société des Régates de Caen-Ouistreham organise une mini transmanche le 18 août prochain avec, comme point de départ et d'arrivée, la ville de Ouistreham. Un village de course avec des exposants sera installé, apportant du dynamisme dans la zone de l'avant-port et du CANO en pleine saison estivale. Dans le but d'aider au financement de l'événement, la SRCO sollicite de la Ville une aide de 5 000 €.

#### 7°) Demande de subvention exceptionnelle pour le TWIRLING BELLA CLUB : 1000€

Le Twirling Bella Club a été sélectionné pour concourir aux championnats nationaux de Twirling à Noyon et à Chambéry – La Motte Servolex. L'association demande l'aide de la Ville pour participer aux frais de déplacement. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes, imputables au compte 65748 pour un total de 18 000€ :

ASSOCIATION	SUBVENTION (€)			Total BP2024
	Vote 12/02/2024	Dde/prop°	Vote	
CLUB DE BOULES ET LOISIRS	-	1 500		1 500
KARATE CLUB	800	1 000		1 800
KINEGLOBE	-	1 000		1 000
OJBB - OUISTREHAM JAZZ BIG BAND	-	7 500		7 500
RIVA COURIR	1000	1 000		2 000
SRCO	200	5 000		5 200
TWIRLING BELLA CLUB	400	1 000		1 400
	<b>TOTAL :</b>		<b>18 000</b>	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**



**Remain BAIL**

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS (absent pendant la présente délibération), Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Finances :**

**FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AIDE DE LA COMMUNE POUR LE FLOCAGE DE VETEMENTS**

DEL20240617\_18

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre :

Rapporteur : M Jammet – VU en C\* finances du 13/06/2024 et C\* Vie Locale du 14/06/2024

La Municipalité s'est engagée à participer au flocage des tenues des associations, à hauteur de 50% du coût du flocage, plafonné à 1000€, dans la mesure des capacités budgétaires de la commune. Les propositions suivantes ont été arrondies à l'euro supérieur :

**1°) aide au flocage pour le COMITE DE JUMELAGE BRAINE L'ALLEUD : 561€**

Dans le cadre des 70 ans du Comité de jumelage Ouistreham – Braine L'Alleud, le club souhaite offrir la possibilité aux adhérents d'acheter des maillots de vélo sérigraphiés aux couleurs de l'événement. Le budget total du devis se montant à 1 121,91 €, le montant de la subvention pour flocage proposé est de 561€.

**2°) aide au flocage pour le RIVA FIGHT CLUB : 467€**

Le Riva Fight Club de Ouistreham souhaite faire l'acquisition de vêtements floqués à son nom et portant le logo de la Ville. Les 2 entreprises sollicitées ayant fourni des devis pour un montant total de 933,70€, la subvention pour flocage proposée est de 466€.

**3°) aide au flocage pour le TWIRLING BELLA CLUB : 495€**

Le Twirling Bella Club souhaite se doter de nouvelles tenues logotées au nom du club et de la commune. L'association ayant présenté un devis d'un montant de 989,76 € émanant de la société SARL COPINEW, elle sollicite l'aide de la commune pour un montant de 494€.

**4°) aide au flocage pour le CLUB DE BOULES ET LOISIRS : 577€**

Le Club de Boules et Loisirs de Ouistreham souhaite investir dans l'achat de nouveaux vêtements sportifs floqués aux couleurs de la Ville et de l'association. Elle sollicite une aide exceptionnelle auprès de la commune sur la base du devis d'un montant de 1 153,75 € fourni par Intersport. La subvention pour flocage proposée s'élève donc à 577€.

**5°) aide au flocage pour le KARATE CLUB : 1000€**

Le club de Karaté de Ouistreham Riva-Bella souhaitant se doter de vêtements logotés à son nom et à celui de la Ville, il a fait appel à l'entreprise Equip'club pour obtenir un devis. Ce dernier fait état d'un total de 3 463,20 €, la subvention pour flocage serait donc de 1 000 €.

**6°) aide au flocage pour le BADMINTON CLUB : 265€**

Le Club de Badminton souhaite se doter de nouveaux maillots logotés aux couleurs de la Ville et de l'association. Il sollicite une aide exceptionnelle auprès de la Commune sur la base du devis d'un montant de 529,88 € obtenu auprès de l'entreprise Décathlon. La subvention pour flocage sollicitée s'élève donc à 265€.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité des présents, d'octroyer les aides vues ci-avant, prises sur les 6000€ provisionnés pour flocage au compte 65748.

Fait et délibéré en séance les jour/mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUNI 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Finances :**

**CONTRIBUTIONS ET AIDES A DES PERSONNES DE DROIT PRIVE – DISPOSITIF « J'ENTREPRENDS A OUISTREHAM » - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES LAUREATES**

DEL20240617\_19

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

Rapporteur : M. Mauger – VU en C\* finances du 13/06/2024

Pour rappel, afin de soutenir le développement économique de la commune, la commune a validé la mise en place d'une aide financière dans le cadre du dispositif « j'entreprends à Ouistreham », à destination des acteurs économiques de la commune qui souhaitent développer un service, un produit ou un projet. Cette aide est provisionnée à hauteur de 10 000 € par an, à partager entre le(s) lauréat(s).

9 candidats ont transmis leurs dossiers cette année, qui ont pu présenter et défendre leur projet le lundi 26 avril devant le Grand Jury, composé d'élus et de commerçants. Au regard de l'intérêt des projets et des notes obtenues en conséquence, le Grand Jury a décidé de retenir 3 lauréats, classés en fonction de leur notation.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision du Grand Jury et la liste des lauréats établie comme suit ;
- DECIDE d'attribuer une aide à chacun des lauréats, correspondant au montant indiqué dans le tableau ci-après, en tenant compte du rang de chaque lauréat :

J'ENTREPRENDS A OUISTREHAM			
Liste des lauréats 2024 et attribution des aides à projet			
Rang	Lauréat	Projet	Montant - aide à projet
1 <sup>er</sup>	Mme Cécile POLLET	Développement de son entreprise de couture	5000€
2 <sup>nd</sup>	M. Jean-Christophe MONTES	Développement de son restaurant « PADAM PADAM »	3000€
3 <sup>e</sup>	Mme Julie QUENE BANDZWOLEK	Développement de sa boutique « LE COIN DES NANAS »	2000€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

-----  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**

-----  
**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUNI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

### Finances :

#### CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES ET AIDE SOCIALE – REVERSEMENT AU CCAS D'UNE PART DES RECETTES ISSUES DES CONCESSIONS ET DROITS FUNERAIRES

DEL20240617\_20

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

Rapporteur : Mme Müller de Schongor – VU en C\* finances du 13/06/2024

La loi n°6-142 du 21 février 1996 a abrogé la disposition de l'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières prévoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du Centre communal d'action sociale.

Dès lors en l'état actuel du droit, le reversement d'1/3 ou quote-part du produit des concessions funéraires au CCAS constitue une simple faculté pour les Communes.

Cette pratique ayant perduré dans la Collectivité malgré la promulgation de la Loi n°96-142, il est proposé, pour répondre à la demande des services de la DGFiP, de se mettre en conformité et de délibérer pour acter le maintien de cette pratique.

**En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, le reversement au profit du CCAS du 1/3 des produits des concessions de cimetière perçus sur le budget principal de la Commune.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**



**Romain BAIL**

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUNI 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Divers :**

**CULTURE, PATRIMOINE ET HISTOIRE – FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DU CAMP ROMAIN - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CD14**

DEL20240617\_21

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

**Annexe :** - Projet de convention

**Rapporteur :** Le Maire

Le lieu-dit « Le Camp Romain », situé à la limite des communes de Ouistreham et de Bénouville, est connu de longue date pour receler des vestiges archéologiques. Il a fait l'objet de sondages ponctuels à la fin du XIXe siècle révélant la présence de maçonneries antiques et de tombes médiévales. La nature de l'occupation antique demeure néanmoins indéterminée.

Les hypothèses actuelles tendent à identifier soit à une riche *villa* romaine soit à un camp militaire. Dans les deux cas, cet établissement antique devait être un marqueur territorial fort à la période antique en raison de sa situation sur un promontoire dominant la vallée de l'Orne, position renforcée par l'aménagement d'une terrasse artificielle bordée par des talus encore visibles dans le paysage actuel. Un dossier documentaire présentant l'état actuel des connaissances du site archéologique « Le Camp Romain » est annexé à la convention.

La Ville de Ouistreham a fait l'acquisition en 2022 d'une parcelle au lieu-dit « Le Camp Romain », au sud de son territoire, (parcelle AR 74 – 2.3 ha) en raison, notamment, des vestiges archéologiques présents dans le sous-sol de ladite parcelle et qui ont été détectés, au XIXe siècle, par des archéologues érudits.

Le Département dispose d'un service d'archéologie qui propose une offre d'ingénierie scientifique et technique à destination des communes et des établissements publics de coopération intercommunale souhaitant mieux connaître et valoriser le patrimoine archéologique de leur territoire.

En partenariat avec le Département, la commune de Ouistreham a donc le projet de réaliser en septembre 2024 une campagne de prospection géoradar sur l'ensemble de la parcelle afin de cartographier les vestiges archéologiques présents dans le sous-sol. D'une part, cette cartographie donnera lieu à une restitution et à une interprétation scientifique quant à la **vocation du site** dans son ensemble ; d'autre part, l'objectif est également de disposer de données précises sur **l'état de conservation des vestiges** et sur la localisation des composantes les plus significatives de l'établissement antique.

Pour mener à bien ce projet d'étude, le Département s'engage à :

- Prendre en charge la prospection géoradar et son interprétation : une entreprise spécialisée sera recrutée et l'expertise scientifique et technique sera réalisée par les archéologues de la collectivité représentant 10 jours ouvrés ;
- Apporter son concours financier à la réalisation de la campagne de prospection géo-radar à hauteur de 7100€ ;

De son côté, la Commune s'engage à :

- Apporter son concours financier à la réalisation de la campagne de prospection géo-radar à hauteur de 2 500€ ;
- Assurer la complète accessibilité du terrain aux mois de septembre et octobre 2024 pour réaliser la prospection géo-radar ;
- Disposer de l'autorisation de l'agriculteur-exploitant de la parcelle concernée.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** ce projet de prospection et d'étude archéologique en partenariat avec le Département du Calvados, dans les conditions vues ci-avant ;
- ➔ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention correspondante, en annexe de la présente délibération ;
- ➔ **AUTORISE** le maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tout document nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- ➔ **S'ENGAGE** à inscrire au BP2024 les montants nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Divers :**

**DEVOIR DE MEMOIRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE COLLEVILLE-MONTGOMERY POUR LA CREATION D'UNE EXPOSITION**

DEL20240617\_22

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

**Annexe :** - Projet de convention

**Rapporteur :** M. Bigot – VU en C° finances du 13/06/2024

Dans le cadre de la création de la Fondation Léon Gautier sise à Ouistreham Riva-Bella et en soutien à l'histoire des commandos sur nos deux communes, la Commune de Ouistreham Riva-Bella et la commune de Colleville-Montgomery ont décidé de créer une exposition en plein air partant du poste de secours N°1 et allant jusqu'au poste de secours de Colleville-Montgomery.

Cette exposition sera composée d'une vingtaine de panneau et sera mise en place par les services de la Ville.

La coût d'impression pour les 20 panneaux de cette exposition est de 3500 euros TTC, auquel on ajoute le travail du graphiste et des services techniques de la commune, estimé sur la base d'un coût/horaire de 25 euros/h pour 35h, soit un total de 875 euros.

La commune de Colleville-Montgomery souhaite participer à hauteur de 1075 euros, somme correspondant à la prise en charge du coût d'impression de 5 panneaux. La commune partenaire deviendra de ce fait propriétaire de ces panneaux installés sur son territoire.

**En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention qui fixe les termes de ce partenariat et qui a été jointe à la convocation.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUI 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Divers :**

**SERVICE PUBLIC – AGENCE POSTALE COMMUNALE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE**

DEL20240617\_23

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

**Annexe :** - Projet de convention

**Rapporteur :** M. Bigot – VU en C° finances du 13/06/2024

A la suite de la fermeture de la Poste du bourg en 2018, la Ville de Ouistreham a souhaité maintenir ce service de proximité pour le pôle de vie du centre bourg, considérant que la poste centrale de Riva, sise route de Lion, pouvait être difficilement accessible à certains publics résidant au nord de la commune.

L'Agence Postale Communale a donc été ouverte dans les locaux de l'Hôtel de Ville en 2018. Elle assure les principaux services qu'une agence la Poste « traditionnelle » peut proposer, à savoir la vente de produits (timbres, enveloppes, colis...), les services postaux (envois courrier, recommandés, retraits...) et certains services financiers (retraits d'espèces sur livrets ou comptes courants...) sur les mêmes plages horaires que l'Hôtel de Ville.

Forte du succès de cette réimplantation de service en proximité (en moyenne 300 opérations par mois), la Ville de Ouistreham a choisi de reconduire ce dispositif pour 6 ans (soit **jusque 2030**), moyennant une compensation forfaitaire de **13 680€/an**.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ **DECIDE** de reconduire le dispositif en partenariat avec le groupe LA POSTE, pour le maintien du service de proximité dans les conditions vues ci-avant ;
- ➔ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer avec La société La POSTE la nouvelle convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact LA POSTE AGENCE COMMUNALE (LPAC), jointe en annexe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL